



Communiqué de presse

Poitiers le 10 décembre 2018

Afin de prévenir toute atteinte à la sécurité et à la tranquillité publique et dans le cadre de la vigilance prescrite par le contexte actuel, deux arrêtés ont été pris par la Préfecture de la Vienne :

- **interdisant la distribution, le transport, la vente et l'achat de carburants** dans tout contenant permettant une mobilité aisée ;
- limitant l'acquisition par des particuliers **de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs,**
- **interdisant la vente et l'utilisation d'artifices de divertissement** sur l'espace public ou en direction de l'espace public dans les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes et dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers

**du lundi 10 décembre 2018 à 19 heures
au mercredi 12 décembre à 9 heures**

Contact presse

Valérie COURRECH – Responsable du Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne –
valerie.courrech@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84